

APSAR

Siège social :
70 chemin Michoun
31500 - TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS RELATIFS
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

SAGEXCO AUDIT
Commissaire aux Comptes
28, avenue des Avions
31400 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

APSAR

N° SIRET 334 957 537 00023

Siège social :
70 chemin Michoun
31500 - TOULOUSE

Aux adhérents de l'association,

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APSAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Gabriel DETOURBE
Commissaire aux Comptes
CRCC TOULOUSE



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « provisions » de l'annexe des comptes annuels concernant l'information donnée sur le montant des indemnités de fin de carrière provisionnées pour un total de 80 384 €.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'association APSAR perçoit pour son fonctionnement des prestations de services de la part de la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute Garonne. Dans le cadre de notre mission, nous avons été amenés à contrôler la régularité du traitement comptable des prestations comptabilisées et à contrôler la correcte évaluation des produits à recevoir ou charges à payer relatifs à ces prestations et figurant dans les comptes à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A TOULOUSE, le 20 MARS 2025

<i>Pour la société SAGEXCO AUDIT</i>

<i>Gabriel DETOURBE, commissaire aux comptes</i>

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	54 334	49 979	4 355	1,41	7 340	2,88
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	54 334	49 979	4 355	1,41	7 340	2,88
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	208		208	0,07	211	0,08
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	79 115		79 115	25,61	91 501	35,85
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	225 267		225 267	72,91	156 204	61,20
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	304 590		304 590	98,59	247 915	97,12
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	358 924	49 979	308 945	100,00	255 255	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	50 000	16,18	50 000	19,59
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	82 129	26,58	77 123	30,21
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	3 341	1,08	-5 948	-2,32
Situation nette (sous total)	135 470	43,85	121 175	47,47
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement			10 954	4,29
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	135 470	43,85	132 129	51,76
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	80 384	26,02	70 550	27,64
TOTAL (III)	80 384	26,02	70 550	27,64
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 906	4,18	7 002	2,74
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	24 788	8,02	18 230	7,14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	26	0,01	12	0,00
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	55 371	17,92	27 332	10,71
TOTAL (IV)	93 091	30,13	52 576	20,60
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	308 945	100,00	255 255	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Gabriel DEBOUT
Commissaire aux Comptes
CRCC TOULOUSE

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		3 948				4 183				-235		-5,61	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		169 463				141 510				27 953		19,75	
- dont parrainages		550				3 283				-2 733		-83,24	
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		214 037				202 378				11 659		5,76	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		1 890				5 700				-3 810		-66,83	
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits		147				3 017				-2 870		-95,12	
Total des produits d'exploitation (I)		389 486				356 788				32 698		9,16	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		82 647				77 949				4 698		6,03	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		5 171				4 522				649		14,35	
Salaires et traitements		210 978				198 816				12 162		6,12	
Charges sociales		72 882				76 432				-3 550		-4,63	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		2 985				4 329				-1 344		-31,04	
Dotations aux provisions		9 834				439				9 395		N/S	
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		85				103				-18		-17,47	
Total des charges d'exploitation (II)		384 582				362 589				21 993			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		4 904				-5 801				10 705		184,54	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participations													
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif													
Autres intérêts et produits assimilés		2 984				2 009				975		48,53	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges													
Différences positives de change													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement													
Total des produits financiers (III)		2 984				2 009				975		48,53	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements													
Total des charges financières (IV)													
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		2 984				2 009				975		48,53	

Gabriel DETOURBE
Commissaire aux Comptes
CRCO TOULOUSE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	7 888	-3 792	11 680	308,02
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	3 200	5 566	-2 366	-42,50
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 043	-1 043	-100,00
Total des produits exceptionnels (V)	3 200	6 609	-3 409	-51,57
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	7 747	7 791	-44	-0,55
Sur opérations en capital		974	-974	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	7 747	8 765	-1 018	-11,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-4 547	-2 156	-2 391	-110,89
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	395 669	365 406	30 263	8,28
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	392 328	371 354	20 974	5,65
EXCEDENT OU DEFICIT	3 341	-5 948	9 289	156,17
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	43 000	43 000		
Bénévolat	37 389	41 151		
TOTAL	80 389	84 151		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	43 000	43 000		
Prestations				
Personnel bénévole	37 389	41 151		
TOTAL	80 389	84 151		

Gabriel DETOURBE
Commissaire aux Comptes
CROC TOULOUSE

DOCUMENTS ANNEXES APSAR 2024

1 - Méthode d'évaluation :

Pas de changements

2 - Provisions

Provisions pour indemnités de fin de carrière : 80 384€

3 – État des créances et des dettes

Toutes les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Compte 4081 : factures à recevoir **3 600 €**

Commissaire aux comptes 3 600 €

Compte 441 : CAF produits à recevoir **64 463 €**

CAF écrivain public	10 000 €
CAF exceptionnel	2 600 €
CAF REAP	3 000 €
CAF BONS VACANCES	0 €
CAF ALSH	4 632 €
CAF ACF	8 106 €
CAF AGC	36 125 €
CAF CLAS	0 €

compte 443 : subventions à reverser **0 €**

compte 443 : subventions à recevoir **12 672 €**

VILLE DE TOULOUSE CLAS 2023/2024	6 912 €
CLAS CONSEIL GENERAL 2022/2023	5 760 €

Gabriel LESTOURBE
Commissaire aux Comptes
CROC TOULOUSE

compte 4686 : charges a payer 0 €

compte 4687 : produits à recevoir 1 980 €

CE AIRBUS 90 €
UNIFORMATION 1 890 €

compte 486 : charges constatées d'avance 0 €

compte 487 : produits constatés d'avance 55 371 €

CLAS CONSEIL GENERAL PART 2025 3 456 €
AIDE CONSEILLER NUMERIQUE 2025 20 000 €
AIDE CONSEILLER NUMERIQUE 2026 8 334 €
PARTICIPATION FAMILLES PART 2025 2 256 €
CLAS MAIRIE TOULOUSE PART 2025 13 825 €
MAIRIE DE TOULOUSE ANIM LOCALE 2025 7 500 €

4 - résultats

Les résultats par secteurs (voir détail joint)

	2024	2023	2022	2021
ALSH VACANCES	12 070 €	13 783 €	8 564 €	2 367 €
ACF	-7 975 €	-11 128 €	-6 305 €	-3 786 €
ADLMercredis	0 €	-808 €	-7 195 €	31 €
AGC+ accueil	596 €	-5 426 €	-13 039 €	246 €
ACTIVITES	103 €	-60 €	-1 166 €	-1 004 €
FABLAB LA GLOIRE	-5 132 €	-1 456 €	5 540 €	-3 728 €
CLAS AMOUROUX	3 954 €	-715 €	-8 384 €	9 966 €
SIEGE ASSOCIATIO	-262 €	983 €	-907 €	5 388 €
ACCES AUX DROIT	-4 €	-1 124 €	N/A	N/A
ALAE	N/A	N/A	N/A	-20 869 €
Résultat	3 351 €	-5 950 €	-22 893 €	-11 390 €

5 - Compte de résultat

Charges exceptionnelles 2 €

régularisations diverses 2 €

Gabriel DETOURBE
Commissaire aux Comptes
CRCC TOULOUSE

Charges exceptionnelles sur exercice antérieur

7 744 €

facture non reçue 2021	1 665 €
BONS CAF 2023	190 €
SOLDE CAF 2023 ADL MERCREDIS	1 493 €
SOLDE CAF 2023 VACANCES	458 €
SOLDES REAP 2022 ET 2023	1 579 €
NON REMBOURSEMENT UNIFORMATION	1 900 €
CREANCES IRRECOUVRABLES	302 €
facture pressing non reçue 2023	54 €
REGULARISATION COTISATION MUTUELLE 202	103 €

Produits exceptionnels

15 €

remboursement spree	13 €
Don	2 €

Produits exceptionnels sur exercice antérieur

3 185 €

divers	8 €
CARSAT 2022	2 311 €
Solde Chorum	174 €
régularisation sur facture SAGEXCO 2023	32 €
CVIF 2023 non reçue	660 €

Gabriel DETOURBE
Commissaire aux Comptes
CRO TOULOUSE

6 - Contributions en nature

A - Bénévolat

	nombre personnes	nombre d'heures /personne/ SEM	heures totales	valeur
CLAS				20 064
bénévoles	33	2	1216	20 064
				0
				0
ACCES AU DROIT	1	3	120	1 980
GOVERNANCE	10		210	3 465
FABLAB	0		0	0
ACF				11 880
occasionnels	25		396	6 534
ATELIERS	17		324	5 346

TOTAL

37 389 €

B- Locaux

Gabriel DETOURBE
Commissaire aux Comptes
CRCC TOULOUSE

L'APSAR a signé des conventions d'occupation de différents locaux avec la Mairie de Toulouse. La mise à disposition gracieuse de ces locaux comprend : les locaux eux-mêmes, l'électricité, le chauffage ainsi que l'entretien (gros ménage et réparations).

local	localisation	surface	nombre d'heures d'occupatio n annuelle	valorisation	mode utilisation	méthode de calcul
salle apsar	Maison de quartier Amouroux	100	permanent	INCLUS DANS ALGECOS		
ALGECOS	Maison de quartier Amouroux	200	permanent	43 000,00		BASE MAIRIE 2013
Salles APSAR	Ecole Michoun	200	permanent	non valorisé		
cantine	Ecole Michoun	100		non valorisé	partagé	
Gymnase	Ecole Michoun	200	1501	non valorisé	partagé	
Salle aux poteaux	Ecole Michoun	100	1501	non valorisé	partagé	

salle polyvalente	Maison de quartier Amouroux	400	54 pour gym	non valorisé	intermittent GYM ou EVENEMENTS	
salle bleue	Maison de quartier Amouroux	200	40 pour éveil et jeux	non valorisé	intermittent EVEIL ET JEU OU EVENEMENTS	
salle 2M	Borderouge	12	72	non valorisé	partagé	
collège Croix Daurade	Croix Daurade	24	72	non valorisé	partagé	
salle clas	Maison de quartier Croix Daurade	12	108	non valorisé	partagé	

pas de justificatif

7 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Catégorie de personnel	nombre au 31/12/24	Équivalent temps plein 31/12/24	nombre au 31/12/23	Équivalent temps plein 31/12/23
Directrice association	1	0,33	1	0,33
Directrice centre social	1	0,80	1	1,00
referent accueil et droits	1	0,85	1	0,85
referent familles/jeunesse	1	1,00	1	1,00
Directeur vacances CEE	0	0,00	0	0,00
Animateursréférent CLAS	1	0,48	0	0,00
Animateur referent CLAS+VACANCES	1	0,94	2	0,96
Animateur fablab CDI	0	0,00	1	0,33
Accueil	1	0,67	2	0,80
Médiateur numérique	1	1	1	1
TOTAL	8,00	5,06	10,00	5,27

Gabriel D'AMOURBE
Commissaire aux Comptes
CRCC TOULOUSE

